



Bureau des radiocommunications (BR)

Corrigendum 1 à la
Circulaire administrative
CACE/941

Le 18 mars 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques), Genève, 20 avril 2020**

À la suite de la Circulaire administrative [CACE/941](#) du 21 janvier 2020, et compte tenu des inquiétudes de plus en plus vives que suscite l'épidémie de [COVID-19](#) dans le monde, il a été décidé que la réunion de la Commission d'études 7, prévue le 20 avril 2020, **se tiendrait uniquement à distance**. Cette décision a été prise compte tenu de la nécessité de préserver la santé et de garantir la sécurité de tous les participants, ce qui constitue une priorité, ainsi que d'assurer des niveaux de participation suffisants à cette réunion.

Il est rappelé aux délégués que l'inscription préalable à la manifestation selon les modalités habituelles, à savoir moyennant l'approbation par les coordonnateurs désignés, est nécessaire afin de pouvoir participer à distance.

Des [lignes directrices](#) sur la participation à distance sont mises à disposition sur le site web de la [Commission d'études 7](#) de l'UIT-R.

Tous les délégués sont priés de tester l'application de participation à distance le vendredi 17 avril, de 17 heures à 18 heures.

Le Bureau reste à votre disposition pour toute question concernant la présente Circulaire administrative (la personne à contacter au Bureau des radiocommunications est M. Vadim Nozdrin, Conseiller de la CE 7 – courriel : Vadim.nozdrin@itu.int).

A handwritten signature in blue ink, reading 'Mario Maniewicz'.

Mario Maniewicz
Directeur